



Région  
**Bretagne**

Groupe socialiste

13 c, Franz Heller  
35700 Rennes  
☎ 02 23 21 36 50  
☎ 02 23 21 14 39

contact@groupe-ps-bretagne.org

# Notes & Arguments

Canal Socialiste  
N° 40 - 10 Avril 2007

## Signature du Contrat de Projets : Entre soulagement et amertume...

**L**es élus du Conseil régional de Bretagne ont approuvé à l'unanimité, le 29 mars dernier, un Contrat de Projets 2007-2013 qui, fruit de longues et difficiles négociations avec le gouvernement, formalise **un engagement de l'Etat à hauteur de 594 M€ et de notre institution pour 480 M€**. En intégrant les financements européens sollicités dans le cadre des programmes opérationnels et les crédits des collectivités infra-régionales, on en arrive à **une enveloppe globale de plus d'1,4 milliard d'€ à mobiliser pour les sept ans qui viennent**. Par ailleurs, le Contrat prend acte du principe de l'élaboration ultérieure de plusieurs conventions complémentaires, sur les langues bretonne et galloise, les grands équipements sportifs (avec le Centre National pour le Développement du Sport), l'enseignement secondaire (avec l'Education nationale), le développement des formations des personnels de maintien à domicile, ainsi que l'observation de la santé et du tourisme. Enfin l'Etat s'est engagé, par un courrier du Préfet de Région en date du 6 mars 2007, à financer la mise à deux fois deux voies de la RN 164 dans le cadre des futurs Programmes de Développement et de Modernisation des Itinéraires.

La teneur de ce Contrat de Projets 2007-2013 suscite pourtant, au sein du groupe socialiste, **un certain sentiment d'amertume**. Force est de reconnaître que ce dispositif de contractualisation, lancé par Michel Rocard en 1982 afin de contribuer à l'aménagement du territoire par la coordination des politiques publiques, a été ces derniers temps **vidé de sa substance et détourné de son esprit originel**. En cause l'attitude du gouvernement de Villepin qui, sur un dossier crucial réclamant doigté et sens de la concertation, a procédé à la hussarde, en confondant vitesse et précipitation...

**D**ans quel contexte le processus de discussion s'est-il engagé entre l'Etat et les Régions ?

Le 6 mars 2006, le Premier Ministre prend la décision d'accélérer la mise en œuvre d'une nouvelle génération de Contrats. Les exécutifs régionaux n'y sont nullement favorables, considérant qu'**il vaudrait mieux, avant tout, boucler le CPER 2000-2006**, dont le taux d'exécution, encore aujourd'hui, n'atteint pas les 80 %. Il leur paraît d'autre part **plus opportun d'attendre les échéances électorales du printemps 2007** avant de lancer des discussions qui s'avéreront inévitablement longues et complexes. Le gouvernement ne tient aucun compte de ces

arguments pourtant marqués au coin du bon sens, et dès lors les Conseils régionaux, soucieux de défendre les intérêts de leur territoire, n'ont d'autre choix que d'engager les négociations.

**C**omment la Région Bretagne a-t-elle géré ce dossier ?

Elle a d'abord souhaité **intégrer pleinement les fonds européens à la réflexion**, afin de vérifier le caractère additionnel de ces crédits avec les siens propres et ceux de l'Etat. L'exercice fut d'ailleurs malaisé, dans la mesure où les règles de répartition du FEDER, du FEADER, du FSE et du FEP ont changé, – en raison



de la mise en œuvre des stratégies de Lisbonne et de Göteborg, mais aussi de choix opérés par l'Etat qui, en France, contrairement à d'autres pays membres, conserve la mainmise sur la gestion de ces fonds. Notre collectivité a d'autre part émis le souhait **d'associer à la discussion les collectivités infra-régionales**, même si le Contrat de Projets, en dernier ressort, n'est signé que par l'Etat et la Région. Il s'agissait ainsi de vérifier que le document en préparation n'omettait aucun projet majeur, et de s'assurer de l'acceptabilité par tous les partenaires potentiels des plans de financement envisagés. Concrètement, **la Conférence territoriale s'est réunie à huit occasions** dont, la dernière fois, le 5 mars 2007, afin de donner au Président de Région un mandat de négociation clair et unanime. Enfin, **l'assemblée régionale a été saisie à trois reprises du dossier** : en juin 2006 lui a été présenté un document d'orientations ; en octobre une communication qui proposait une stratégie de négociation avec l'Etat ; en novembre une maquette globale et une résolution adoptée à l'unanimité qui demandait au gouvernement la prise en compte de nos grandes priorités par une réévaluation des enveloppes proposées. Cette mobilisation générale au service d'intérêts bretons collectivement définis n'a pas été vaine, puisqu'elle a contraint l'Etat à revoir à la hausse sa participation au Contrat, **qui est passée de 502 à 594 M€**, - ce qui nous situe parmi les Régions françaises les mieux dotées.

**Q**uels sont pour la Région, en considération du document définitif, les principaux motifs de satisfaction ?

Durant la longue phase de discussion avec l'Etat, notre collectivité a toujours défendu avec acharnement deux priorités dont la prise en compte détermine pour une large part l'attractivité de la Bretagne dans les décennies qui viennent : **l'accessibilité d'une part, l'enseignement supérieur et la recherche de l'autre**. Sur ces deux thématiques, nous sommes parvenus à **un accord très satisfaisant**, - ce qui, a déclaré Jean-Yves Le Drian, « *justifie, malgré les manques importants, et la signature du contrat et sa mise en œuvre dans les plus brefs délais* ». Sur le volet ferroviaire, la Région obtient une substantielle rallonge de l'Etat, dont les crédits passent de 112 à 140 M€, ce qui permettra au total de **mobiliser 550 M€ sur le projet « Bretagne à Grande Vitesse »**. Nous abordons donc dans les meilleures conditions cette ambition majeure portée par notre institution, - placer Brest et Quimper à trois heures de Paris à l'horizon 2012. Notre grand projet Enseignement supérieur et Recherche se voit pour sa part attribuer **une enveloppe globale de 407 M€, dont 160 issus de l'Etat**. Nous sommes sans doute, en la matière,

la Région de France la mieux lotie, et les moyens mis à notre disposition viendront encore conforter notre excellence dans un domaine où la Bretagne dispose déjà d'un indéniable avantage comparatif. A noter en particulier **un doublement des investissements dédiés à la Recherche** par rapport au CPER 2000-2006.

**Q**uels sont les points qui, au contraire, suscitent notre désapprobation ?

Nous déplorons d'abord que **notre proposition d'un grand projet consacré au développement économique n'ait pu aboutir** en raison de l'absence totale de crédits de l'Etat. D'autre part si certains volets, à l'instar de ceux touchant à l'agriculture, à l'énergie ou à l'environnement, peuvent paraître bien dotés, **cette appréciation positive ne résiste pas, le plus souvent, à un examen minutieux**. La forte augmentation de l'enveloppe agricole, par exemple, résulte essentiellement de la contractualisation de crédits sectoriels par l'Etat. Celui-ci a également intégré dans le Contrat des apports financiers provenant d'organismes extérieurs, comme l'ADEME ou l'Agence de l'Eau. Enfin, nous sommes consternés par la désinvolture avec laquelle le gouvernement a répondu à certaines de nos sollicitations pourtant légitimes : **rien ou presque pour les ports**, malgré la perspective de travaux évalués à près de 100 M€ ; **une politique territoriale quasiment laissée à l'abandon**, avec comme effet de lourdes menaces pesant sur la pérennité des Pays ; **une culture littéralement sacrifiée** - 5 M€ contre 20 dans le CPER 2000-2006 -, ce qui s'avère d'autant plus scandaleux que ce secteur d'activité constitue traditionnellement dans notre région un facteur essentiel de cohésion sociale et de structuration territoriale !

**Q**uel avenir pour un tel dispositif de contractualisation ?

Ce Contrat « nouvelle génération » illustre bien l'ambition que nourrit le gouvernement de Villepin pour les Régions de France, - c'est-à-dire limitée... Non content de réduire considérablement ses dotations à nos territoires, l'Etat s'applique en outre à faire prendre en charge par les collectivités le financement de compétences relevant de sa responsabilité propre ! Jean-Yves Le Drian l'a souligné à l'occasion de la session du 29 mars, « **la philosophie qui inspirait, jusqu'à présent, les contrats est caduque** ». De fait, le temps est assurément venu de clarifier les compétences des différents acteurs publics, - et de **donner enfin aux Régions la place qui leur revient dans l'organisation administrative de ce pays**.

